

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
COMMUNE de SAINT CHRISTOPHE
VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	13	13	2	2	0

Séance du

13 septembre 2022

- date convocation
6 septembre 2022

L'an deux mille vingt et deux et le treize septembre à 20 heures 00,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la salle de la Mairie de Saint-Christophe-Vallon,
sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire..

Présent(s) : GOMEZ, LANZA, BELET, BRACHET, CERNEAUX DARSEZ,
DELUCZOUL DELTOUR FLAUSS, FRANQUE, LEMARECHAL ROBERT,
VEYRIER

Absent(s) :

Absents excusés : , BIROL, , BELLEC,

Procurations à : BIROL à DELUCZOUL - BELLEC à DELUCZOUL

Secrétaire : LANZA,

Objet : Avenant 1 - marché Aménagement des Sanitaires de l'Ecole Publique
DCM 2022-09-13 04

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°2022-03-22 02 du 22 mars 2022 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération Aménagement des Sanitaires de l'Ecole Publique.

VU la délibération n°2020-05-26 04 du conseil municipal du 26 mai 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 22 mars 2022

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec l'entreprise suivante, dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de maçonnerie Lot n°1.

Attributaire:

CAPELLE Joël

Place de l'Eglise - Bruéjouis

12330 CLAIRVAUX D'AVEYRON

Marché initial du 07/04/2022

Montant : 5 560,00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 2 533,48 € HT

Nouveau montant du marché : 8 089,48 € HT

Objet : Suite à la démolition de la cloison des sanitaires qui s'est avérée porteuse, il a été nécessaire de poser un linteau métallique engendrant des coûts (étude, sciage du mur...). De plus, 3 blocs sanitaires ont été mis à dispositions pour compenser l'indisponibilité des sanitaires 2.

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Résultat du vote

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Christian GOMEZ

Dématérialisé



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 14 septembre 2022

et publication ou notification

Du 14 septembre 2022

Le Maire

Christian GOMEZ

